Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_027_2026-DE
AGEDI

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19
Pour: 19
Contre: 0
Abstensions:0

Le *vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_027_2026 - Objet : Election de 3 nouveaux adjoints

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7-2 et suivants ;
- la délibération modifiant le nombre d'adjoint fixant le nombre d'adjoints au Maire à cinq ;
- l'élection de deux adjoints le 20 mars 2026

Considérant :

Que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
Que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité) en tenant compte de l'élection des 2 premiers adjoints le 20 mars 2026;

Déroulement de l'élection :

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste comportant autant de candidats que de postes à pourvoir, soit trois adjoints.
Chaque liste doit respecter l'alternance femme/homme.
Après appel à candidatures, les listes suivantes sont déposées :

Liste CHAUDESAIGUES :
1. CHAUDESAIGUES Rolande
2. HANQUEZ Fabrice
3. TREBUCHON Ludivine

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_027_2026-DE_DELIBERATION

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Liste CHAUDESAIGUES : 19

Proclamation des résultats : La liste ayant obtenu la majorité absolue est élue.

Sont proclamés adjoints au Maire :
-CHAUDESAIGUES Rolande, troisième adjoint
-HANQUEZ Fabrice, quatrième adjoint
-TREBUCHON Ludivine : cinquième adjoint
Les intéressés ont déclaré accepter leurs fonctions.

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048200085223-DE_027_2026-DE
AGADI

DÉPARTEMENT

LOZERE

ARRONDISSEMENT

MENDE

Effectif légal du conseil municipal

19

Nombre de conseillers en exercice

19

COMMUNE :

Toutes les communes

MONTS-DE-RANDON

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'ADJOINTS COMPLEMENTAIRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-sept heures Quarante-cinq minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Monts-de-Randon

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ATGER Maxime
BEAUFILS Joseph
BILLARD Kristelle
BRINGER Ludovic
BRUN Christophe
CHAUDESAIGUES Rolande
COULOMB Gaëlle
DELON Virginie
DUFOUR Romain
FARGES Anne
GERBAL Gisèle
HANQUEZ Fabrice
JOURDAN Lydie
LIZZANA Jacqueline
MEYSSONNIER Clément
MONTEIL Auxane
SAINT-LEGER Francis
TREBUCHON Ludivine
VELAY Yvan

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_027_2026-DE
ACTE DI

Absents [1] :

.....

Élection des adjoints

Sous la présidence de Francis SAINT-LEER, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de 3 adjoints complémentaires.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Monsieur Yvan VELAY et Madame Gisèle GERBAL

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]19

f. Majorité absolue [4] 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUDESAIGUES Rolande	19	Dix neuf
.....		
.....		

[1] Préciser s'ils sont excusés.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_027_2026-DE
A G E D I

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin [2]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin [3]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

[2] Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.
[3] Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_027_2026-DE
IMAGE DE

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Rolande CHAUDESAIGUES .

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations [4]

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 avril 2026 à 17 heures, 45 minutes, en double exemplaire [5] a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), *Les assesseurs,* *Le secrétaire,*

[4] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

[5] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_027_2026-DE
_AGEDI

DÉPARTEMENT

LOZERE

ARRONDISSEMENT
MENDE

EPCI à fiscalité propre :

Communauté de Communes Randon-Margeride

Effectif légal du conseil municipal

19

COMMUNE :

Toutes les communes

MONTS-DE-RANDON

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	SAINT-LEGER Francis	22-02-1957	20 mars 2026	507	oui
2	Premier adjoint	Mme	LIZZANA Jacqueline	10-08-1967	20 mars 2026	507	oui
3	Deuxième Adjoint	M.	ATGER Maxime	17-01-1988	20 mars 2026	507	oui
4	Troisième Adjoint	Mme	CHAUDESAIGUES Rolande	13-06-1959	28 avril 2026	507	oui
5	Quatrième adjoint	M.	HANQUEZ Fabrice	03-10-1967	28 avril 2026	507	oui
6	Cinquième Adjoint	Mme	TREBUCHON Ludivine	24-01-1987	28 avril 2026	507	non
7	Conseiller Municipal	M.	VELAY Yvan	13-08-1953	15 mars 2026	507	non
8	Conseiller Municipal	M.	BEAUFILS Joseph	15-09-1955	15 mars 2026	507	non
9	Conseiller Municipal	Mme	GERBAL Gisèle	28-11-1955	15 mars 2026	507	oui
10	Conseiller Municipal	Mme	FARGES Anne	09-09-1965	15 mars 2026	507	non
11	Conseiller Municipal	M.	BRUN Christophe	20-02-1969	15 mars 2026	507	non
12	Conseiller Municipal	Mme	COULOMB Gaëlle	04-05-1977	15 mars 2026	507	non
13	Conseiller Municipal	Mme	BILLARD Kristelle	16-06-1978	15 mars 2026	507	non
14	Conseiller Municipal	Mme	JOURDAN Lydie	09-08-1984	15 mars 2026	507	oui
15	Conseiller Municipal	M.	BRINGER Ludovic	20-02-1986	15 mars 2026	507	non
16	Conseiller Municipal	Mme	DELON Virginie	20-09-1986	15 mars 2026	507	non
17	Conseiller Municipal	Mme	DUFOUR Romain	19-11-1986	15 mars 2026	507	non
18	Conseiller Municipal	M.	MONTEIL Auxane	24-06-2000	15 mars 2026	507	oui
19	Conseiller Municipal	M.	MEYSSONNIER Clément	10-02-2003	15 mars 2026	507	non

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A Monts-de-Randon, le 28 avril 2026

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.